



Conseil de Paris des 4 au 7 juillet 2023
2023 PEC 1 – La condition animale à Paris
Exposé des motifs

Chaque jour, souvent sans en avoir conscience, les Parisiennes et les Parisiens côtoient de nombreux animaux domestiques, sauvages ou commensaux (animaux non domestiqués dépendants de la production humaine pour se nourrir, à l’instar des moineaux) : plus de 2 800 espèces végétales et animales ont été recensées entre 2010 et 2020 à Paris, de nombreux animaux domestiques (près de 250 000 chats et de 100 000 chiens, de nombreux autres « nouveaux Animaux de Compagnie » (NACs) comme les lapins, furets ou encore les tortues, mais aussi des animaux liminaires et des animaux sauvages, des renards aux chauves-souris, en passant par quelque 154 espèces d’oiseaux et plus de 32 espèces de poissons. Paris héberge ainsi un patrimoine naturel animal d’une très grande richesse, dont nous apprécions de plus en plus le fragile équilibre à mesure que le changement climatique, entre autres, met en danger notre écosystème tout entier.

Dans un monde où l’activité humaine a profondément et durablement dérégulé l’ensemble des écosystèmes, l’anthropocène a déjà dépassé la limite d’érosion de la diversité du vivant, entamant peut-être une 6^e crise d’extinction biologique massive. C’est donc à tous les niveaux d’action publique et partout dans le monde que nous devons veiller à préserver cette diversité. Grâce aux efforts remarquables des associations de défense de l’environnement et de promotion de la cause animale, le grand public a progressivement pris conscience de ces enjeux cruciaux, dans leur diversité, et tous aujourd’hui s’accordent sur leur importance. En tant que responsables politiques, nous prenons la mesure de l’enjeu. C’est pourquoi à Paris la nature est un bien commun placé au cœur de toutes les politiques publiques. Ainsi dans le nouveau Plan Local d’Urbanisme bioclimatique et dans la volonté de transformer Paris en *Ville Jardin*, où la nature peut s’exprimer partout où cela est possible.

Cette *Ville Jardin* permet une cohabitation harmonieuse où les enfants peuvent découvrir le monde animal ; où les usagers des parcs peuvent se relaxer en écoutant les oiseaux ou en promenant leur chien dans des espaces dédiés. La condition animale est toujours pensée en lien avec l’amélioration de la qualité de

vie des habitants ; car les deux vont de pair. Une ville sans présence animale n'existe pas. À l'heure où 55 % de la population mondiale vit en milieu urbain, il est donc essentiel de se pencher sur la place qu'occupe l'animal dans nos villes

La Ville de Paris s'est engagée en ce sens depuis de nombreuses années.

Le 26 septembre 2016, la biodiversité était officiellement proclamée citoyenne d'honneur de la Ville de Paris. En 2017, la Ville a créé la mission *Animal en ville*, dont l'objectif était de faire l'état des lieux de leurs conditions de vie à Paris et de recueillir les propositions des élus, des acteurs du territoire, des Parisiennes et des Parisiens afin de leur permettre de mieux vivre en ville. En 2018, fondée sur les contributions reçues, une *Stratégie animal en ville* comportant quinze objectifs déclinés en soixante et onze préconisations a été élaborée afin que Paris accorde toute leur place aux animaux et développe une meilleure coordination entre les acteurs concernés par la gestion des animaux à Paris.

Cette stratégie s'est également concrétisée dans le *Plan Biodiversité de Paris 2018-2024*, porté par Pénélope Komitès, aux côtés d'actions visant à renforcer la place de la nature, de la biodiversité et de la faune sauvage à Paris.

En 2020, la Maire de Paris a doté pour la toute première fois l'un de ses adjoints d'une délégation à la condition animale, pour entériner cette dynamique volontariste, engager un travail prospectif dans ce domaine et structurer l'action municipale en faveur de tous les animaux à Paris.

Par la présente délibération, le groupe *Paris en Commun* propose de renforcer la stratégie déjà mise en place et ainsi consolider la vive dynamique de la politique municipale en matière de bien-être et de condition animale.

Le quotidien de l'animal en ville a évolué ces dernières années. Le fort engouement des citoyens pour les animaux domestiques en témoigne et révèle plus généralement l'évolution du regard de la société sur l'animal. Ce changement s'est également traduit par sa transcription légale dans le Code civil, qui reconnaît en 2015 les animaux comme « êtres vivants doués de sensibilité ». Face à cette prise de conscience, les comportements évoluent vers une plus grande prise en compte des besoins de l'animal.

Permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'accueillir des animaux domestiques nécessite de proposer des équipements adaptés, ainsi que des sensibilisations de tous, et notamment des propriétaires, aux besoins des différents animaux et au caractère inacceptable des abandons, encore trop nombreux et estimés à près de 300 000 par an, soit un animal toutes les deux minutes.

La Ville de Paris ouvre chaque année plusieurs espaces canins dans la capitale. Aujourd'hui l'accès à 140 espaces verts est autorisé aux chiens tenus en laisse à Paris, 31 espaces canins ont été créés, auxquels s'ajoutent 3 espaces de liberté de plusieurs hectares aménagés dans les bois, et plusieurs nouveaux sites ouvriront prochainement.

La Ville de Paris a initié le déploiement de *Quartiers Moineaux* à Paris (7 existent en 2023) et continuera à renforcer les colonies de moineaux de la capitale. La Ville continuera également à ouvrir des lieux dédiés à l'accueil et à la préservation d'espèces ciblées comme le centre de soins pour hérissons d'Europe du bois de Vincennes, elle poursuivra le plan Pigeon, le suivi de certaines espèces comme les pipistrelles d'Europe (la plus grande colonie Européenne se trouvant à Paris) avec des acteurs de la communauté scientifique. Elle renforcera son soutien aux acteurs associatifs qui contribuent au recensement, à la préservation et à la protection de la faune sauvage, de la biodiversité, et des animaux domestiques. La Ville de Paris continuera à aménager des espaces de biodiversité (39 en 2023) et des zones humides (220 en 2023) favorables à la biodiversité et à la faune sauvage, et elle poursuivra son travail quotidien de sensibilisation et d'animation de territoire, pour faire connaître aux Parisiennes et Parisiens la richesse du patrimoine naturel et en particulier animal de Paris (40 000 visiteurs accueillis par an à la Maison Paris Nature, qui organise 200 événements par an, Fête de l'animal en Ville chaque octobre, 35 000 visiteurs accueillis à la Ferme de Paris...) et les sensibiliser à la question du bien-être et de la condition animale. Les fermes urbaines pédagogiques contribuent ainsi à montrer comment l'animal peut être intégré en ville et tenir un rôle écologique. Cet accès aux animaux, pour notamment les enfants, permet de créer une relation nouvelle aux animaux.

La Ville de Paris poursuivra l'important travail engagé depuis plusieurs années pour la gestion des chats errants, en lien avec la Préfecture de Police et les associations locales. Cette dynamique a permis de franchir deux grande étapes en 2023: d'une part la conclusion d'un partenariat avec une association de protection animale pour la prise en charge des coûts des identifications et stérilisations des chats trappés à hauteur de 22500€, et d'autre part par le passage d'une convention avec la Préfecture de police encadrant et formalisant l'action municipale et préfectorale autour de ce sujet.

Le groupe Paris en Commun propose également de nouvelles actions :

La création dans Paris d'un lieu dédié aux animaux, composé d'un dispensaire permettant aux personnes à faibles ressources de faire soigner, vacciner, stériliser et identifier leur animal. Ce lieu pourra également constituer un espace ressource

pour les associations locales assurant le suivi et l'accompagnement des populations de chats errants parisiens, mais aussi héberger des actions de sensibilisation au bien-être et à la condition animale.

La création d'une ligne budgétaire spécifique à la biodiversité et à la condition animale, notamment pour soutenir les initiatives issues de la société civile et pour renforcer la structuration de la politique municipale dans ce domaine.

Suite à une première expérience positive d'appel à projets mené dans les Ehpad parisiens, la poursuite des initiatives en direction des structures sociales, établissements de soins et d'accueil de personnes malades ou âgées (Ehpad, hôpitaux, maisons de retraite), associations et organismes accompagnant des personnes isolées, âgées, ou en situation de précarité, pour soutenir le développement d'actions en agissant par la dimension animale (zoothérapie et médiation animale, aide à la prise en charge financière d'animaux de compagnie pour des personnes à ressources limitées, accueil d'animaux pour favoriser l'hospitalisation de maîtres isolés, organisation de visites dans des lieux pour rétablir le lien social, collectes, événements...).

Le lancement d'une vaste campagne de communication autour de la carte d'urgence et de l'autocollant "J'ai un animal chez moi" pour diffuser plus largement ces outils, sensibiliser aux bons réflexes s'agissant des animaux domestiques en cas d'urgence mais aussi faire connaître des actions et dispositifs existants d'accompagnement des propriétaires d'animaux domestiques à Paris.

Enfin, l'existence d'animaux domestiques et d'animaux liminaires ou sauvages qui ont chacun à leur manière des besoins spécifiques renvoie à la question de la coexistence des différentes espèces mais aussi plus profondément à la question des droits des animaux au regard de notre ville.

Si notre droit positif commence à rendre justice au refus de la maltraitance et de la commercialisation par le biais de la notion « d'êtres vivants dotés de sensibilité », nos concitoyennes et concitoyens sont de plus en plus sensibles aux enjeux de bien-être animal qui vont au-delà des règles existantes, et c'est légitime : comme le montre une étude de l'IFOP pour *30 millions d'amis* en janvier 2022¹, 90% des Français sont favorables à l'interdiction totale de toute expérimentation animale lorsqu'il est démontré que des méthodes substitutives peuvent être efficacement utilisées, 85% à l'interdiction de l'élevage intensif, 77%

¹ Les Français et le bien-être des animaux. Vague 5 (2022). Sondage Ifop pour la Fondation 30 millions d'amis. <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2022/02/IFOP118690-Presentation-30MA-Pour-publication-1.pdf>

à celle de la vente d'animaux de compagnie par petites annonces (hors élevages agréés) et 75% en animalerie. Il ne saurait donc être question, sous prétexte de favoriser la présence des animaux domestiques en ville, de cautionner des pratiques commerciales contraires au bien-être animal : c'est tout l'enjeu de la charte du bien-être animal et des interdictions que la Ville de Paris a su porter, au-delà même du cadre législatif français, comme la fin de la présence d'animaux sauvages dans les cirques ou la fermeture du marché aux oiseaux de l'Île de la Cité, pour ne donner que ces deux exemples.

Mais ces avancées ne peuvent s'obtenir sans des évolutions législatives et juridiques aux niveaux national et européen pour consolider un statut juridique respectueux de tous les animaux. Forte de son expérience et de son volontarisme en la matière, la Ville de Paris pourrait ainsi faire avancer la réflexion et les pratiques au niveau territorial mais aussi national, dans l'optique d'un meilleur respect de l'ensemble des animaux et de la dignité que nous pouvons leur accorder.

À travers l'ensemble de ces actions détaillées dans la présente délibération, le Groupe *Paris en Commun* entend faire de Paris une ville pionnière, pépinière d'expériences pratiques et d'encadrement réglementaire au service de tous les animaux, de leur coexistence mutuellement bénéfique avec les humains, et de leur bien-être.